

Étude de base

Sites touristiques prioritaires – 1^{ère} phase

Rapport de synthèse

Auteur : immotour sàrl, Prof. Dr. Thomas Steiner

Mandataire : République et Canton de Neuchâtel,
Service de l'Économie NECO

Version : 23 juin 2023

Table des matières

1.	Contexte	2
2.	Mission	3
3.	Buts	4
4.	Méthode	4
5.	Diagnostic	6
6.	Modèle	14
7.	Hypothèses	15
8.	Analyse	16
9.	Résultats	20
10.	Conclusions	22

1. Contexte

Afin de favoriser le développement prospère du tourisme¹ dans le Canton de Neuchâtel et dans la destination Jura & Trois-Lacs, il revêt une importance capitale de mettre en valeur les caractéristiques uniques de l'offre touristique, de manière à se distinguer des autres régions, en parallèle des efforts déployés en matière de marketing. La "Stratégie cantonale du développement du tourisme", telle qu'elle est décrite dans la fiche R_31 du Plan directeur cantonal (PDC), vise à renforcer la plus-value économique du secteur touristique, conformément aux principes du développement durable, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle cherche également à contribuer à la renommée et à la bonne image du Canton.

Conformément aux directives de la Confédération (ARE), les sites touristiques répondant à la catégorie des "grands projets" selon l'article 8, alinéa 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) doivent être intégrés au Plan directeur cantonal. Cette exigence s'applique également aux infrastructures de transport par câble et aux installations à forte fréquentation. Par conséquent, il est essentiel de préciser le cadre juridique et les conditions-cadres régissant le développement des projets d'une importance cruciale pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale, en particulier ceux ayant des répercussions significatives sur le territoire.

Cela implique d'établir les règles et les critères nécessaires pour l'évaluation et l'approbation de ces projets, en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Il convient également de définir les mécanismes de suivi et de contrôle visant à garantir leur conformité aux objectifs fixés par la stratégie cantonale, ainsi que la gestion efficace des impacts potentiels sur le paysage, l'environnement naturel et les communautés locales.

En outre, il est essentiel d'impliquer les parties prenantes concernées, notamment les acteurs du secteur touristique, les autorités locales et les organisations environnementales dans le processus de développement et de décision des grands projets touristiques. La concertation et la participation active de ces parties prenantes permettent de prendre en compte leurs préoccupations, de garantir la transparence et de favoriser l'acceptation sociale des projets envisagés.

¹ **Tourisme:** "Les activités déployées par les personnes au cours de leur voyage et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive (-> nuitées) qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs". (Organisation mondiale du tourisme).

Les **loisirs** se réfèrent à l'ensemble des activités récréatives s'exerçant autant dans l'espace local et le temps du quotidien.

2. Mission

Dans le cadre de ce mandat, la mission confiée à immotour était d'approfondir la compréhension des critères économiques déterminant quels sites seraient considérés comme "sites touristiques prioritaires" selon le canton, en se basant sur la stratégie touristique cantonale. Il s'agissait de déterminer le nombre de sites répondant aux critères économiques, leur positionnement géographique et leur rôle stratégique au sein de la stratégie cantonale, tout en évaluant leur importance à différentes échelles, notamment intercantonale, cantonale et régionale. Cette 1ère phase sera complétée par une analyse sous l'angle des critères de l'aménagement du territoire, de l'environnement (au sens large, soit y compris la thématique nature et paysage) et de la mobilité dans une seconde phase.

L'objectif de ce mandat était de rassembler les informations économiques disponibles et nécessaires pour élaborer la liste des sites existants pouvant faire partie de la future fiche de coordination "R_32 Sites touristiques prioritaires" du Plan Directeur Cantonal (PDC). Afin d'atteindre cet objectif, une **analyse économique** approfondie a été réalisée, en prenant en compte les différentes variables et indicateurs pertinents pour évaluer la viabilité et la rentabilité potentielle des sites touristiques prioritaires. Cette analyse a permis d'obtenir des données consolidées, servant de base pour la sélection et la mise en évidence des sites touristiques économiquement les plus prometteurs et stratégiquement importants pour le canton.

Parallèlement, des ateliers participatifs ont été organisés afin de recueillir les avis, les idées et les contributions des parties prenantes concernées. Ces ateliers ont joué un rôle clé dans la validation des sites touristiques prioritaires identifiés, en fournissant des perspectives diversifiées, des connaissances spécialisées et une vision plus large des enjeux liés au développement touristique du canton.

Ainsi, grâce à l'analyse économique approfondie et aux ateliers participatifs, il a été possible de confirmer et, si nécessaire, d'ajouter des sites touristiques prioritaires supplémentaires qui découlaient de la stratégie cantonale de développement. Cette approche inclusive a permis d'obtenir une vision plus complète et une sélection plus éclairée des sites touristiques prioritaires.

3. Buts

Au terme de ce mandat, des réponses aux trois questions principales suivantes étaient attendues :

1. Quels sont les buts et les objectifs de développement des « sites touristiques prioritaires » et les conditions cadres ?
2. Quels sont les critères, sous l'angle économique et touristique, qui définissent les sites touristiques prioritaires ?
3. Quels sont les sites touristiques d'importance cantonale sous l'angle économique ?

4. Méthode

Le projet a été initié par une analyse approfondie des stratégies et des documents existants² concernant le développement touristique. Par la suite, une étude comparative a été réalisée en prenant en compte des exemples provenant de cantons voisins. Les objectifs économiques liés au développement touristique ont été définis, puis les critères économiques et touristiques de base ont été établis. Un diagnostic complet a été élaboré sous la forme d'un tableau synthétique à plusieurs critères.

Une concertation avec l'Office du Tourisme du canton (TN) a été organisée, suivie d'un atelier "kickoff" interactif avec la participation du comité élargi de TN. Les objectifs et critères spécifiques ont ensuite été validés lors d'une première séance avec le Comité de Pilotage (COPI). Cette étape a permis d'obtenir l'approbation et l'adhésion des parties prenantes clés du projet.

Il convient de noter que tout au long de ce processus, une attention particulière a été accordée à la pertinence des critères sélectionnés, afin d'assurer une évaluation objective et équilibrée des sites touristiques prioritaires. Des échanges fructueux ont eu lieu lors des différentes réunions, favorisant ainsi la collaboration et la participation active de tous les acteurs impliqués dans le projet.

Ce travail réalisé durant la phase 1 constitue une base essentielle pour la suite du projet, permettant d'orienter efficacement la rédaction de la fiche de coordination complémentaire "R_32 Sites touristiques prioritaires" du Plan Directeur Cantonal (PDC). Il fournira également des éléments clés pour guider les décisions économiques futures en matière de développement touristique, en assurant une approche stratégique et concertée qui répond aux besoins du canton et de la région dans leur ensemble.

² cf. fig. 1

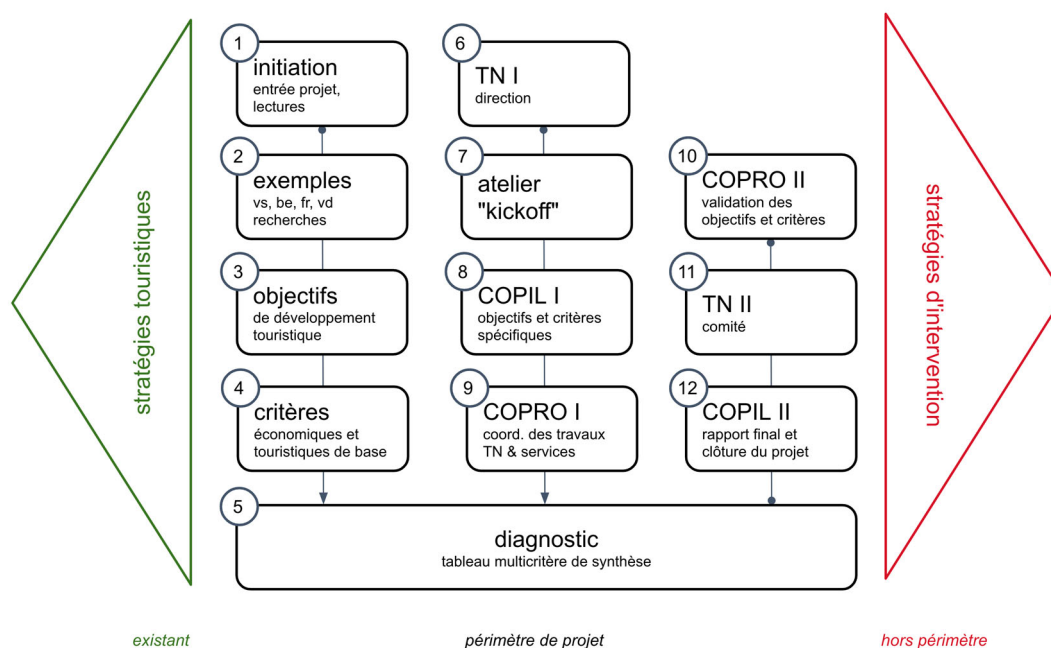


Fig.1 - Méthode de travail

Par la suite, une première séance de coordination des travaux a été organisée avec TN et le Comité de Projet (COPRO). Ces réunions avaient pour objectif de synchroniser les efforts et d'assurer une bonne collaboration entre les différentes parties prenantes.

Avec l'arrivée des chiffres de l'année 2022, le diagnostic initial a pu être mis à jour. Le COPRO a consacré ses efforts à l'identification des attractions candidates, et les résultats obtenus ont été partagés lors d'une deuxième séance de travail. Les conclusions de cette étape ont été présentées aux membres du comité élargi de TN, lors d'une deuxième séance dédiée.

Enfin, les résultats finaux ont été présentés au COPIL lors d'une deuxième réunion. Le COPIL a validé les sites touristiques d'importance économique cantonale, qui entameront désormais la phase 2 du projet. Ainsi, la phase 1 a été clôturée avec la rédaction de ce rapport de synthèse, marquant la fin du mandat d'immotour.

La phase 2 traitera des points suivants :

- Approfondissement du périmètre des sites (localisation spatiale ; éventuelle agrégation de plusieurs activités et mise en réseau) et de la distinction cantonale et régionale.
- Analyse des sites touristiques par le biais de la pesée des intérêts (économie, aménagement du territoire et environnement, desserte en TP-TIM et MD, agriculture, patrimoine, protection de la nature et du paysage)
- Elaboration de la fiche R_32

Une consultation officielle auprès des communes et des groupes d'intérêts sera organisée dans le cadre de cette 2^{ème} phase, et vraisemblablement également un ou plusieurs ateliers, afin de valider la pesée des intérêts.

5. Diagnostic

L'analyse de l'existant s'est basée entre autre sur trois documents clés:

- Le Masterplan de Jura et 3 Lacs définit les Domaines d'Activité Stratégiques
 - Nature
 - Culture
 - Mobilité
 - MICE
 - Horlogerieet les thèmes transversaux :
 - Hébergement
 - Restauration
 - Transports publics
 - Formation
 - Randonnée pédestre, VTT, Cyclo, Ski de fond, Equestre
 - Vignobles
- La Stratégie de développement 2024-27 de Jura & 3 Lacs arrête les axes stratégiques :
 - Valoriser les singularités
 - Stimuler la demande
 - Lier l'offre
 - Développer les compétences
- Les Principes directeurs de la politique touristique du canton de Neuchâtel, fixés dans un arrêté du Conseil d'État du 4 juillet 2016, définissent les périmètres régionaux, les points touristiques d'attraction et les USP³.

Par le biais du site www.j3l.ch l'offre existante en hébergements dans le Canton de Neuchâtel a été cartographiée. Le site internet répertorie 42 hôtels, 99 appartements, 22 campings, 32 hébergements collectifs, 35 bed & breakfasts / chambres d'hôtes et 4 hébergements insolites⁴. L'offre d'hébergement dans le canton est généralement bien présente aux abords des principaux points touristiques d'attraction.

Cependant, une analyse approfondie par type d'hébergement⁵ révèle l'existence de zones moins développées. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière à ces zones et de les développer dans le cadre de la politique stratégique touristique. L'objectif est d'optimiser la répartition géographique et la diversification des infrastructures d'hébergement afin de répondre à la demande croissante des visiteurs et de favoriser une expérience touristique équilibrée et attrayante sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette approche permettra non seulement de diversifier l'offre touristique, mais également de stimuler le développement économique et de renforcer l'attractivité du canton en tant que destination privilégiée pour les voyageurs.

³ Unique Selling Propositions

⁴ cf. fig. 2

⁵ cf. fig. 3

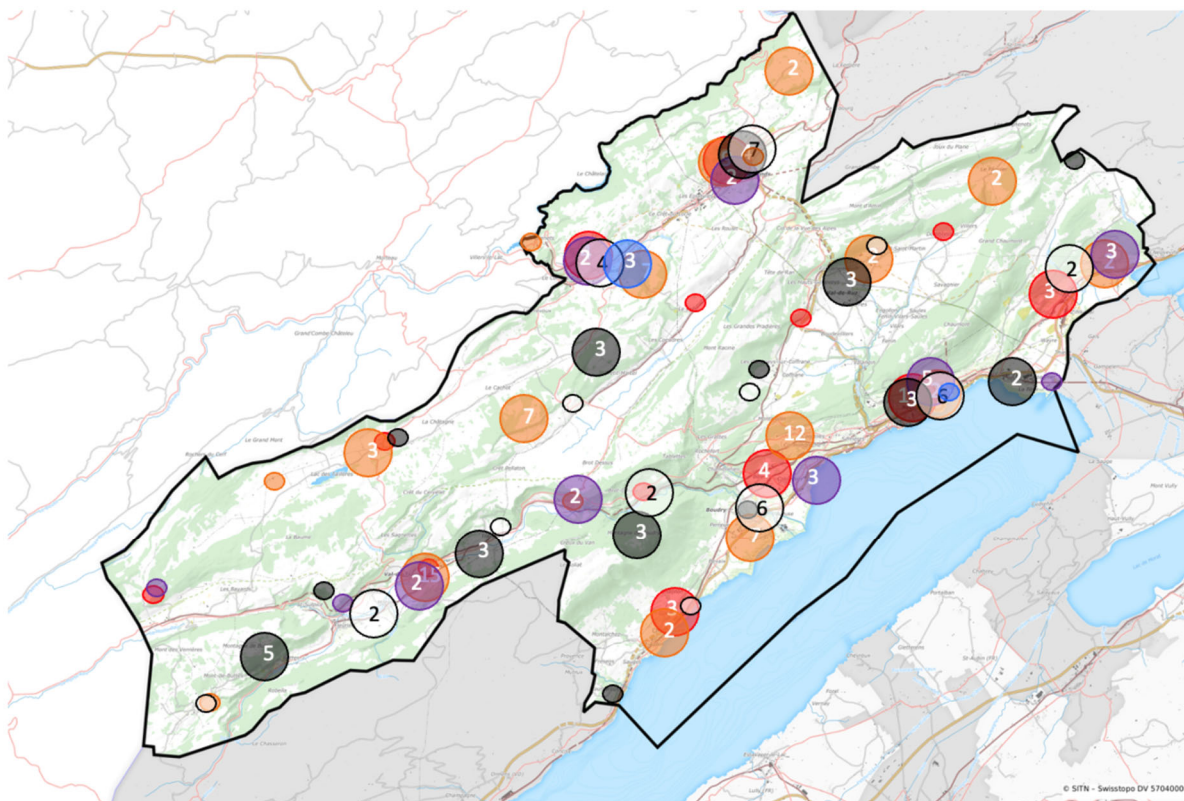
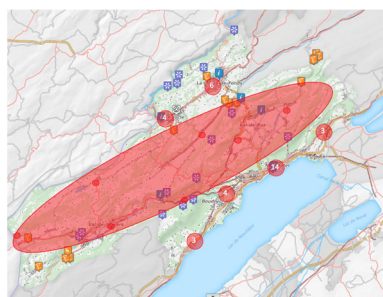
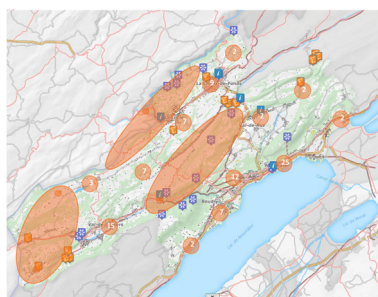


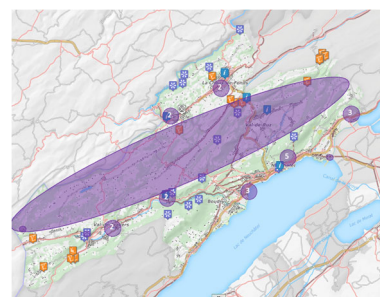
Fig. 2 - Offre existante en hébergements dans le Canton de Neuchâtel – synthèse. Source des données : <https://www.j3l.ch>



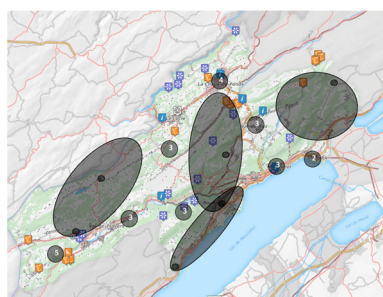
42 hôtels



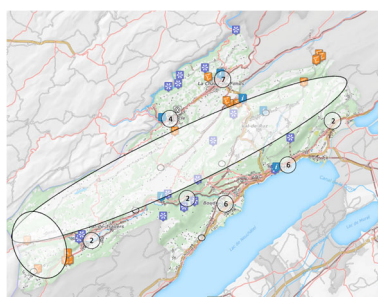
99 appartements



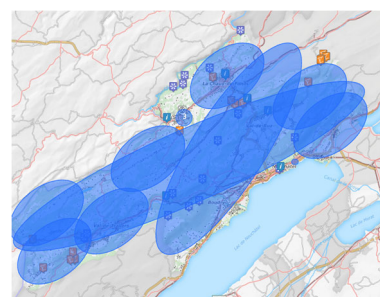
22 campings



32 hébergements collectifs



35 bed & breakfasts / chambres d'hôtes



4 hébergements insolites

Fig. 3 - Offre existante en hébergements dans le Canton de Neuchâtel – détail par catégories d'hébergement avec zones de développement plus faibles. Source des données : <https://www.j3l.ch>

Au cœur de cette analyse approfondie de la situation actuelle, une évaluation de la **contribution économique totale** du secteur touristique dans le canton de Neuchâtel a été effectuée. Cette évaluation s'est fondée sur des paramètres clés tels que les nuitées et les taux de fréquentation. Ces données sont systématiquement compilées par TN dans son rapport annuel.

L'objectif principal de ce diagnostic était de quantifier l'impact économique du tourisme dans le canton, en prenant en considération les dépenses des visiteurs tout au long de leur séjour. En effet, le tourisme ne se limite pas seulement aux nuitées, il englobe également une multitude d'autres activités économiques, telles que la restauration, les transports, les loisirs, les achats de souvenirs, et bien d'autres encore.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence le rôle essentiel du secteur touristique dans l'économie du canton de Neuchâtel. Il a fourni sous forme de tableaux synthétiques⁶ des données pour mieux appréhender l'impact financier du tourisme, ce qui est indispensable pour orienter les décisions stratégiques en matière de développement touristique. Grâce à ces informations détaillées, les autorités compétentes disposent désormais d'une base économique quantifiée pour élaborer des politiques et des mesures visant à soutenir et à promouvoir le tourisme dans le canton de Neuchâtel, tout en maximisant ses retombées positives.

Les fréquences ont été multipliées par les dépenses standard documentées par une étude menée en 2014 dans le canton de Neuchâtel⁷, afin de quantifier la contribution économique directe. Cette étude a permis d'évaluer les dépenses moyennes des touristes lors de leur séjour dans le canton. Les fréquences, c'est-à-dire le nombre de visiteurs, ont été multipliées avec ces dépenses standard afin d'obtenir une estimation de l'impact économique direct du tourisme dans la région.

⁶ cf. tableaux 1 et 2

⁷ Aubert, M., Borzykowski, N. et Da Costa, P. (2014). *Perspective de l'économie neuchâteloise : panorama touristique*. Neuchâtel, Suisse : Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie – cf. tableau 3

OFFRE	Type	Périmètre	Fréquences	Dépenses	CE directe	Multiplificateur	CE totale	% CE tot Cant	CE tot Cant Cum
Nuitées hôtelières	Hôtellerie	Littoral	208'978	267	55'797'126	1.47	82'021'775	33	33
Nuitées hôtelières	Hôtellerie	Montagnes	43'415	267	11'591'805	1.37	15'880'773	6	39
Nuitées campings	Camping	Littoral	60'578	74	4'482'772	1.47	6'589'675	3	42
Nuitées appartements vacances	Appartements	Littoral	29'000	74	2'146'000	1.47	3'154'620	1	43
Nuitées hôtelières	Hôtellerie	Val-de-Travers	7'861	267	2'098'887	1.38	2'896'464	1	44
Nuitées appartements vacances	Appartements	Montagnes	17'656	74	1'306'544	1.37	1'789'965	1	45
Nuitées logements d'hôtes	Logements	Littoral	8'627	130	1'121'510	1.47	1'648'620	1	45
Nuitées hébergements collectifs	Héberg. collectif	Littoral	13'126	74	971'324	1.47	1'427'846	1	46
Nuitées hôtelières	Hôtellerie	Val-de-Ruz	3'390	267	905'130	1.38	1'249'079	0	46
Nuitées campings	Camping	Montagnes	11'776	74	871'424	1.37	1'193'851	0	47
Nuitées hébergements collectifs	Héberg. collectif	Val-de-Travers	11'685	74	864'690	1.38	1'193'272	0	47
Nuitées logements d'hôtes	Logements	Montagnes	5'866	139	815'374	1.37	1'117'062	0	48
Nuitées appartements vacances	Appartements	Val-de-Travers	7'647	74	565'878	1.38	780'912	0	48
Nuitées logements d'hôtes	Logements	Val-de-Travers	3'735	139	519'165	1.38	716'448	0	48
Nuitées hébergements collectifs	Héberg. collectif	Montagnes	5'474	74	405'076	1.37	554'954	0	49
Nuitées appartements vacances	Appartements	Val-de-Ruz	3'204	74	237'096	1.38	327'192	0	49
Nuitées campings	Camping	Val-de-Travers	2'768	74	204'832	1.38	282'668	0	49
Nuitées hébergements collectifs	Héberg. collectif	Val-de-Ruz	2'473	74	183'002	1.38	252'543	0	49
Nuitées logements d'hôtes	Logements	Val-de-Ruz	452	139	62'828	1.38	86'703	0	49
Nuitées campings	Camping	Val-de-Ruz	-	74	-	1.38	-	-	49
		Canton	447'711		85'150'463		123'164'423		

Tableau 1 - Contribution économique totale – hébergements. Source des fréquences : TN.

OFFRE	Type	Localité	Périmètre	Fréquences	Dépenses	CE directe	Multiplieur	CE totale	% CE tot Cant	CE tot Cant Cum
Société de navigation LNM	Activité	Neuchâtel	Littoral	248'563	73	18'145'099	1.47	26'673'296	11	11
Muzoo	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	178'845	73	13'055'685	1.37	17'886'288	7	18
Funiculaire La Coudre - Chaumont	Activité	Neuchâtel	Littoral	152'522	73	11'134'106	1.47	16'367'136	7	24
Luge Féline La Robella	Activité	Buttes	Val-de-Travers	87'174	73	6'363'702	1.38	8'781'909	3	28
Jardin botanique	Activité	Neuchâtel	Littoral	50'468	73	3'684'164	1.47	5'415'721	2	30
Navigation sur le lac des Brenets	Activité	Les Brenets	Montagnes	53'232	73	3'885'936	1.37	5'323'732	2	32
Toboggan géant	Activité	La Vue des Alpes	Val-de-Ruz	47'500	73	3'467'500	1.38	4'785'150	2	34
Musée d'histoire naturelle	Activité	Neuchâtel	Littoral	35'031	73	2'557'263	1.47	3'759'177	1	35
Parc et Musée d'archéologie - Laténium	Activité	Hauterive	Littoral	34'735	73	2'535'655	1.47	3'727'413	1	37
Télesiege Buttes-La Robella	Activité	Buttes	Val-de-Travers	34'868	73	2'545'364	1.38	3'512'602	1	38
Evolugia (Dinoworld)	Activité	Cernier	Val-de-Ruz	34'800	73	2'540'400	1.38	3'505'752	1	40
Musée international d'horlogerie	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	34'002	73	2'482'146	1.37	3'400'540	1	41
Musée d'art et d'histoire	Activité	Neuchâtel	Littoral	26'833	73	1'958'809	1.47	2'879'449	1	42
Mines d'asphalte	Activité	Travers	Val-de-Travers	20'633	73	1'508'209	1.38	2'078'568	1	43
Musée d'ethnographie	Activité	Neuchâtel	Littoral	19'074	73	1'392'402	1.47	2'046'831	1	44
Parc Aventure Chaumont	Activité	Chaumont	Littoral	19'000	73	1'387'000	1.47	2'038'890	1	45
Moulins souterrains	Activité	Le Col-des-Roches	Montagnes	19'841	73	1'448'393	1.37	1'984'298	1	45
Fun Laser	Activité	St-Blaise	Littoral	14'000	73	1'022'000	1.47	1'502'340	1	46
Musée des Beaux-arts	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	12'502	73	912'646	1.37	1'250'325	0	46
Centre Dürrenmatt	Activité	Neuchâtel	Littoral	11'107	73	810'811	1.47	1'191'892	0	47
Maison de l'absinthe	Activité	Môtiers	Val-de-Travers	11'762	73	858'626	1.38	1'184'904	0	47
Château de Valangin	Activité	Valangin	Val-de-Ruz	11'551	73	843'223	1.38	1'163'648	0	48
Musée d'horlogerie du Château des Monts	Activité	Le Locle	Montagnes	8'982	73	655'686	1.37	898'290	0	48
Musée d'histoire	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	8'064	73	588'672	1.37	806'481	0	49
Association de la Maison de la Nature Neuchâteloise	Activité	Champ-du-Moulin	Val-de-Travers	7'951	73	580'423	1.38	800'984	0	49
Musée des Beaux-Arts	Activité	Le Locle	Montagnes	7'658	73	559'034	1.37	765'877	0	49
Vapeur Val-de-Travers	Activité	Saint-Sulpice	Val-de-Travers	6'327	73	461'871	1.38	637'382	0	49
Musée paysan et artisanal	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	6'038	73	440'774	1.37	603'860	0	50
Visites guidées du Château + Tour des prisons	Activité	Neuchâtel	Littoral	5'528	73	403'544	1.47	593'210	0	50
Maison blanche	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	5'688	73	415'224	1.37	568'857	0	50
Espace de l'urbanisme horloger	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	4'679	73	341'567	1.37	467'947	0	50
Swin Golf	Activité	Neuchâtel	Littoral	3'500	73	255'500	1.47	375'585	0	50
Musée et bar VW Oldtimer	Activité	Saint-Sulpice	Val-de-Travers	3'395	73	247'835	1.38	342'012	0	51
Musée de la vigne et du vin	Activité	Boudry	Littoral	2'801	73	204'473	1.47	300'575	0	51
Mauler & Cie SA	Activité	Môtiers	Val-de-Travers	1'700	73	124'100	1.38	171'258	0	51
Musée d'art aborigène La Grange	Activité	Môtiers	Val-de-Travers	1'341	73	97'893	1.38	135'092	0	51
Espace abeilles, rucher pédagogique	Activité	Cernier	Val-de-Ruz	920	73	67'160	1.38	92'681	0	51
Acroland	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	914	73	66'722	1.37	91'409	0	51
Musée régional	Activité	La Sagne	Montagnes	700	73	51'100	1.37	70'007	0	51
Musée de l'automobile le Manège	Activité	Môtiers	Val-de-Travers	570	73	41'610	1.38	57'422	0	51
Fromagerie Les Martel	Activité	Les Ponts-de-Martel	Montagnes	500	73	36'500	1.37	50'005	0	51
Espace Rousseau BPUN	Activité	Neuchâtel	Littoral	321	73	23'433	1.47	34'447	0	51
Musée des civilisations de l'Islam	Activité	La Chaux-de-Fonds	Montagnes	299	73	21'827	1.37	29'903	0	51
Musée Jean-Jacques Rousseau	Activité	Môtiers	Val-de-Travers	235	73	17'155	1.38	23'674	0	51
Musée des Mascaron	Activité	Môtiers	Val-de-Travers	131	73	9'563	1.38	13'197	0	51
Séchoir à absinthe	Activité	Boveresse	Val-de-Travers	122	73	8'906	1.38	12'290	0	51
TOTAL			Canton	1'236'407		90'257'711		128'402'305		

Tableau 2⁸ - Contribution économique totale – attractions. Source des fréquences : Rapport de gestion 2022 de Tourisme Neuchâtelois⁹.

⁸ Le total des sites figurant en vert, ensemble avec l'hôtellerie du littoral et des montagnes, ainsi que les campings du littoral contribuent à 80% de la contribution économique cantonale. En bleu, figurent en plus les sites qui représentent ensemble avec l'hébergement plus de 80% de la contribution économique régionale.

⁹ Le Muzoo ayant ouvert en 2022, les chiffres de fréquentation correspondent au Bois du Petit-Château

Il convient de souligner que cette approche a été utilisée dans d'autres études économiques liées au tourisme¹⁰. Régulièrement actualisée, elle peut constituer un outil pour les décideurs et les acteurs du secteur touristique, leur permettant de mieux comprendre l'impact économique du tourisme et d'orienter leurs actions en conséquence. En utilisant ces données, les autorités et les organismes de promotion peuvent élaborer des stratégies et des politiques touristiques plus ciblées, visant à maximiser les retombées économiques positives et à stimuler le développement durable du tourisme dans le canton de Neuchâtel.

	EXCURSIONNISTES N=170	RÉSIDENTS CAMPING N=105	RÉSIDENTS PARAHÔTELERIE LOISIR N=169	RÉSIDENTS HÔTELS LOISIRS N=207	RÉSIDENTS PARAHÔTELERIE BUSINESS N=20	RÉSIDENTS HÔTELS BUSINESS N=45
Hébergement	CHF 0.—	CHF 25.—	CHF 58.—	CHF 86.—	CHF 55.—	CHF 159.—
Restauration	CHF 33.—	CHF 26.—	CHF 34.—	CHF 64.—	CHF 43.—	CHF 72.—
Shopping	CHF 16.—	CHF 8.—	CHF 13.—	CHF 16.—	CHF 3.—	CHF 81.—
Activités sport et loisirs	CHF 16.—	CHF 10.—	CHF 17.—	CHF 21.—	CHF 10.—	CHF 11.—
Transports	CHF 8.—	CHF 5.—	CHF 8.—	CHF 11.—	CHF 6.—	CHF 12.—
DÉPENSES TOTALES	CHF 73.—	CHF 74.—	CHF 130.—	CHF 198.—	CHF 117.—	CHF 335.—

Tableau 3 - dépenses des touristes. Source: Aubert, Borzykowski et Da Costa, 2014.

Une fois la contribution économique directe établie, celle-ci a été ensuite multipliée par un facteur régional afin d'obtenir la contribution économique totale. Cette approche permet de prendre en compte l'impact économique global en tenant compte des effets multiplicateurs et des interactions avec d'autres secteurs économiques au niveau régional. En multipliant la contribution directe par ce facteur régional, on intègre les répercussions indirectes et induites générées par l'activité économique considérée, englobant ainsi l'ensemble des effets économiques qu'elle engendre dans la région. Cette méthode de calcul vise à fournir une évaluation plus complète et plus réaliste de la contribution économique d'une activité ou d'un projet, en prenant en compte l'ensemble des retombées qu'elle génère au-delà de son impact direct initial.¹¹

Type de région	Multiplicateur régional
Agglomérations de grandes villes	1.47
Centres de grandes villes	1.45
Campagne proche des agglomérations	1.38
Agglomérations moyennes	1.43
Petites agglomérations	1.45
Périphérie industrielle	1.3
Régions de montagne	1.37

Tableau 4 - multiplicateurs régionaux selon type de région. Source: Frey et Häusel, 1983.

¹⁰ dont notamment l'élaboration de la stratégie 2024-27 de Jura et Trois Lacs.

¹¹ Frey, R. et Häusel, U. *Regionalmultiplikator. Zur Transformation der formellen primären in die effektive sekundäre Kaufkraftinzidenz*. Methodisches Papier im Rahmen des Nationalfonds-Projektes „Regionale Disparitäten und Spillovers“. Basel, Suisse, 1983.

Au terme de nos calculs, la contribution économique totale du tourisme dans le canton de Neuchâtel s'élevait à **CHF 252 millions en 2022**. Les attractions y comptaient pour CHF 128 millions.

Cette méthode de calcul de la contribution économique totale, qui consiste à multiplier les fréquences par les dépenses des touristes et à appliquer un multiplicateur régional, présente certaines limites qu'il convient de prendre en considération :

- Tout d'abord, l'un des principaux défis de cette approche réside dans la possibilité de doublons dans les chiffres. En effet, les touristes peuvent visiter plusieurs attractions ou effectuer plusieurs activités au cours de leur séjour, ce qui peut entraîner une double comptabilisation des dépenses. Cela peut fausser les résultats et conduire à une surestimation de la contribution économique totale.
- Ensuite, les facteurs de mobilité jouent un rôle important dans cette méthode de calcul. Les touristes peuvent se déplacer facilement d'une région à une autre. Cela peut rendre difficile l'attribution précise des dépenses à un seul périmètre ou à une seule attraction.
- Par ailleurs, l'utilisation de dépenses standard appliquées de manière uniforme peut également constituer une limite. Ces dépenses standard sont généralement basées sur des données moyennes ou des estimations globales, sans avoir réalisé des études exhaustives sur place pour tenir compte des spécificités de chaque attraction ou région. Cela peut entraîner une sous-estimation ou une surestimation des dépenses réelles des touristes, affectant ainsi la précision des résultats.

Il est donc essentiel de reconnaître ces limites et de les prendre en compte lors de l'interprétation des résultats obtenus à partir de cette méthode de calcul. Une approche plus précise et fiable nécessiterait une collecte de données plus détaillées et spécifiques à chaque attraction ou région, ainsi qu'une analyse plus approfondie prenant en compte les interactions complexes entre les différents facteurs qui influencent la contribution économique du tourisme. Une telle analyse exhaustive aurait largement dépassé le périmètre et le cadre temporel imposés à cette étude de base.

Trié par ordre décroissant, le classement de la fig. 4 faisait ressortir une première liste d'attractions touristiques d'importance économique cantonale :

1. La LNM
2. Le Muzoo
3. Le Funiculaire La Coudre - Chaumont
4. La Luge Féeline de la Robella
5. Le Jardin Botanique de Neuchâtel
6. Le Toboggan Géant de la Vue des Alpes
7. Le Musée d'Histoire Naturelle de Neuchâtel
8. Le Laténium
9. Le Télésiège Buttes - La Robella



Fig. 4 – Classement des hébergements et attractions en fonction de leur contribution économique totale.

Ensemble avec l'hôtellerie du littoral et des montagnes, ainsi que les campings du littoral, ces neuf attractions représentent à elles seules 80% de la contribution économique totale du secteur touristique dans le canton de Neuchâtel. Il convient de noter que l'hébergement n'est pas inclus dans cette liste, car les établissements correspondants se retrouvent généralement en zone et ne nécessitent pas de coordination spécifique dans le cadre de l'élaboration de la fiche R_32.

En appliquant le même principe de contribution significative (80%) aux périmètres Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers, il convient d'ajouter les attractions touristiques suivantes à la liste afin de prendre en compte leur importance régionale:

10. Le Musée international d'horlogerie
11. La navigation sur le Lac des Brenets
12. Les Mines d'Asphalte
13. Les Moulins Souterrains
14. La Maison de l'Absinthe
15. Le Château de Valangin

6. Modèle

Il est important de noter que la liste des 9 respectivement 15 attractions touristiques mentionnées ci-dessus a été établie sur la base d'une analyse économique quantitative, sans prendre en compte les critères qualitatifs. Cependant, lors de l'atelier kickoff qui a suivi, les **objectifs économiques de développement touristique**¹² ont été déterminés. Ces objectifs visent à :

prioriser et soutenir les développements touristiques qui

- *correspondent à un véritable besoin,*
- *proposent une offre de qualité, concertée, équilibrée*
- *génèrent des revenus et des emplois, et*
- *sont économiquement durables*

¹² Question globale 1

Ces objectifs ont ensuite été traduits en critères économiques quantitatifs et qualitatifs pour l'analyse des futurs sites candidats. Ainsi, **un site touristique d'importance cantonale**¹³

- *comprend au moins une USP / singularité,*
- *est situé dans un périmètre stratégique cantonal / régional / local,*
- *est lié à un ou plusieurs DAS et/ou axes stratégiques interrégionaux,*
- *attire une clientèle intercantonale et internationale*
- *s'appuie sur une offre d'équipements, infrastructures, animations et événements de qualité, équilibrée et*
- *génère dans ce périmètre de façon significative / substantielle / prépondérante des revenus et des emplois.*

Ces objectifs et critères ont été validés par le COPIL. Ils ont servi de base pour les travaux d'analyse du COPRO.

7. Hypothèses

Lors de l'atelier kickoff, les participants ont soulevé l'hypothèse selon laquelle la liste des attractions touristiques précédemment analysées en termes de contribution économique totale devrait être complétée par les attractions suivantes pour étudier les sites touristiques d'importance cantonale :

16. Le Creux du Van
17. Les Gorges de l'Areuse
18. La Tête de Ran
19. Les Bourgs médiévaux Le Landeron et Auvernier
20. La Tourbière du sentier didactique
21. La Brévine, vallée et lac
22. Les Crêtes
23. Les Bugnenets – Savagnières
24. L'Exomusée
25. Le Parc du Doubs
26. Le Parc du Chasseral

Ces propositions ont été faites dans le but d'assurer une représentation complète et équilibrée des sites touristiques ayant un impact significatif sur le développement touristique du canton. Il a été considéré essentiel d'inclure ces attractions supplémentaires afin de garantir une prise en compte adéquate de leur contribution économique et de leur rôle dans la stratégie globale de développement touristique cantonale. Ces nouvelles suggestions ont été prises en compte pour enrichir la liste des attractions à analyser et ainsi parvenir à une sélection des sites touristiques d'importance économique pour le canton.

¹³ Question globale 2

8. Analyse

Responsabilité		TN	TN	TN	TN	TN
Critères		ECONOMIQUES				
		Demande cantonale significative	Demande régionale significative	USP / Singularité	Axe stratégique J3L	Intégration équipements / activités
SITES CANDIDATS						
1	Robella féeline	oui	oui	non	oui	oui
2	Robella télésiège	oui	oui	non	oui	oui
3	Maison de l'absinthe	non	oui	oui	oui	oui
4	Mines d'asphalte	oui	oui	oui	oui	oui
5	LNM	oui	oui	non	oui	oui
6	Laténium	oui	oui	oui	oui	oui
7	Jardin botanique (Neuchâtel)	oui	oui	non	oui	oui
8	Musée d'histoire naturelle (Neuchâtel)	oui	oui	non	oui	oui
9	Chaumont (funi)	oui	oui	non	oui	oui
10	Chaumont (parc)	non	oui	non	oui	oui
11	Château de Valangin	non	oui	non	oui	non
12	La Vue des Alpes (toboggan)	oui	oui	non	oui	non
13	Musée d'horlogerie (ChdF)	non	oui	oui	oui	oui
14	Muzoo (ChdF) y.c. Bois du Petit Chate	oui	oui	non	oui	oui
15	Navigation Lac Brenets	oui	oui	non	oui	oui
16	Moulins souterrains	oui	oui	oui	oui	oui
17	Creux du Van	*	*	oui	oui	non
18	Gorges de l'Areuse	*	*	non	oui	non
19	Tête de Ran	*	*	non	oui	non
20	Bourgs médiévaux (Landeron, Auvèrni	*	*	non	oui	oui
21	La Tourbière du sentier didactique	*	*	oui	oui	non
22	La Brévine (Vallée, Lac, ...)	*	*	oui	oui	oui
23	Les Crêtes	*	*	non	oui	non
24	Bugnenets - Savagnières	*	*	non	non	non
25	Exomusée	*	*	oui	oui	oui
26	Parc du Doubs	*	*	non	oui	non
27	Parc Chasseral	*	*	non	oui	non

Tableau 5 – Analyse économique quantitative et qualitative des attractions touristiques neuchâteloises (* -> études complémentaires nécessaires)

L'analyse des attractions touristiques économiquement importantes¹⁴ constitue une étape clé dans le processus de sélection des sites candidats. Le COPRO a procédé à une discussion élargie de sites candidats en se basant sur les critères économiques

¹⁴ cf. tableau 5

qui ont également été évalués par rapport aux critères qualitatifs tels que l'USP et l'axe stratégique J3L, ainsi que leur intégration dans les équipements et les activités touristiques.

Le tableau 5 présente les résultats de cette analyse, qui représente le périmètre de la phase 1 du projet. Les résultats ont été compilés par TN. Cependant, il convient de noter que d'autres services cantonaux ont également partagé leurs réflexions concernant d'autres critères importants qui seront intégrés dans la phase 2.

La phase 2 du projet consistera à compléter l'analyse économique qui est fondamentale dans la définition des sites touristiques cantonaux prioritaires avec les critères d'accessibilité multi-modale, les besoins de coordination en termes d'aménagement du territoire, ainsi que les aspects liés au développement durable, à la faune et à la flore. Il s'agira d'évaluer l'ensemble de ces critères qualitatifs et quantitatifs et de les pondérer afin de déterminer les sites touristiques prioritaires qui répondent le mieux aux objectifs définis par le canton et au cadre posé par la LAT. Cette analyse approfondie permettra de prendre en compte tous les aspects pertinents, en prenant en considération à la fois les considérations économiques et les enjeux environnementaux et territoriaux.

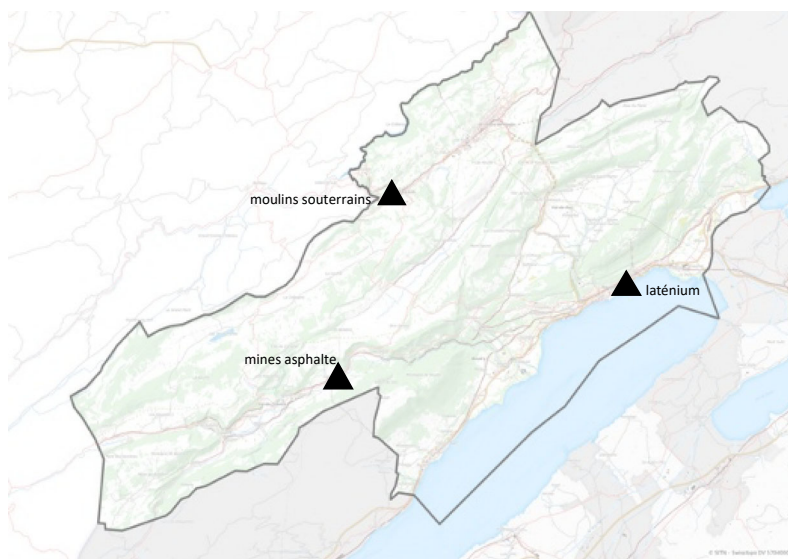


Fig. 5 – Attractions prioritaires remplissant tous les critères économiques

La phase 2 du projet sera donc essentielle pour prendre des décisions éclairées en matière de sélection des sites touristiques d'importance cantonale. Les résultats de l'analyse économique, serviront de base, mais il sera nécessaire d'intégrer les réflexions des différents services et de procéder à une pesée d'intérêt approfondie pour parvenir à une sélection finale des sites prioritaires. Cette approche globale garantira une planification touristique durable et cohérente, en prenant en compte les multiples dimensions et enjeux liés au développement du tourisme dans le canton.

L'analyse concrète des attractions touristiques économiquement importantes a révélé que seuls trois d'entre elles remplissent tous les critères établis dans le tableau 5. Ces sites sont les Mines d'Asphalte, le Laténium et les Moulins souterrains. Ils présentent

une demande cantonale significative, sont considérés comme des UPS, s'alignent sur les axes stratégiques J3L et s'intègrent dans les équipements et activités déjà existants¹⁵.

Cependant, si l'on assouplit le critère de la demande cantonale pour prendre en compte une certaine signification régionale, deux autres attractions peuvent être ajoutées à la liste : la Maison de l'Absinthe et le Musée de l'Horlogerie. Ces attractions complètent ainsi la sélection en prenant en compte une vision plus large de leur attractivité¹⁶.

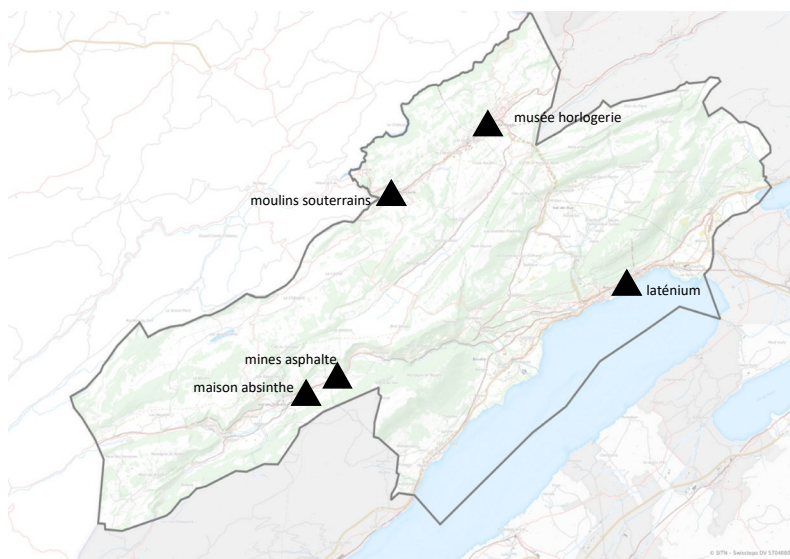


Fig. 6 – Attractions prioritaires tenant compte de l'importance économique dans le périmètre régional

De plus, si l'on considère le critère de l'USP dans une perspective ouverte, mobile et globale, d'autres attractions peuvent être ajoutées à la liste. Parmi ces sites figurent le télésiège et la féline de la Robella, la LNM, le funi et parc Chaumont, le Jardin botanique de Neuchâtel, le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel, le Muzoo et la navigation sur le Lac des Brenets¹⁷.

¹⁵ cf. fig. 5

¹⁶ cf. fig. 6

¹⁷ cf. fig. 7

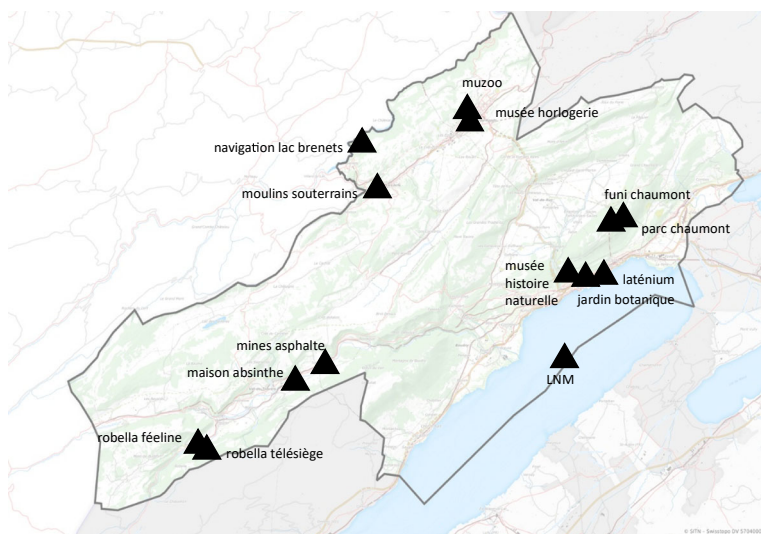


Fig. 7 – Attractions prioritaires sans tenir compte du critère isolé de l'USP

Enfin, sous réserve d'études économiques complémentaires, portant notamment sur les fréquences, d'autres attractions peuvent compléter la liste des attractions touristiques d'importance économique cantonale : la Brévine, l'Exomusée, ainsi que les Bourgs d'Auvernier et du Landeron. Leur inclusion nécessiterait une évaluation plus approfondie de leur contribution économique et de leur impact régional¹⁸.

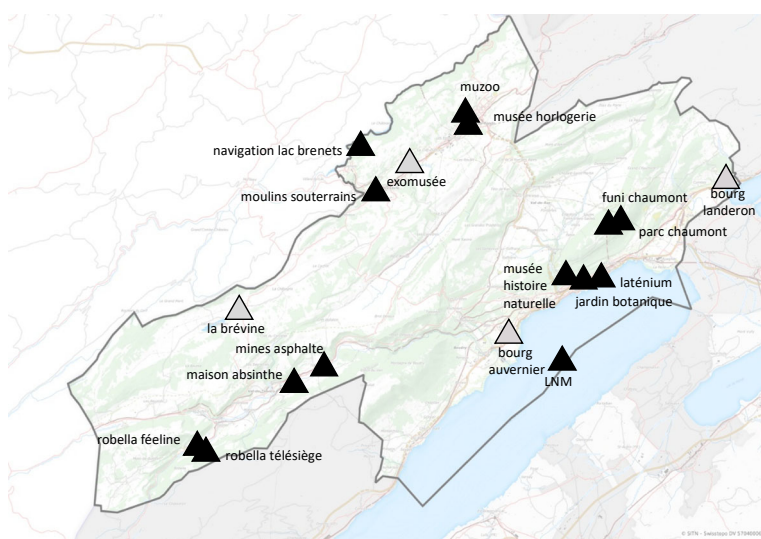


Fig. 8 – Attractions prioritaires en tenant compte des études économiques supplémentaires

En somme, cette analyse détaillée permet d'identifier les sites touristiques qui répondent aux critères établis, tout en laissant la possibilité d'envisager l'inclusion de sites complémentaires en fonction de différents paramètres tels que la demande, l'unicité, l'intégration stratégique et l'importance économique.

¹⁸ cf. fig. 8

9. Résultats

L'étape finale consistait à regrouper les *attractions* touristiques d'importance économique en *sites* touristiques prioritaires du point de vue cantonal. Cette approche visait à mettre en évidence les synergies entre les différentes attractions en les regroupant dans des périmètres logiques¹⁹. Ces regroupements tiennent compte de la mobilité des touristes ainsi que des objectifs de développement touristique d'ensemble. En arrêtant ces sites touristiques, on reconnaît que plusieurs attractions individuelles peuvent avoir un impact plus significatif lorsqu'elles sont coordonnées et mises en valeur ensemble.

Ces **sites touristiques d'importance économique cantonale**²⁰ qui ont été déterminés **et validés par le COPIL** seront maintenant soumis à une nouvelle évaluation lors de la phase 2 du projet. Cette pesée d'intérêt plus large permettra de sélectionner les sites touristiques prioritaires qui joueront un rôle clé dans la stratégie globale de développement touristique du canton et qui seront finalement inscrits dans la fiche R_32.



Fig. 9 – Sites touristiques d'importance économique cantonale

¹⁹ cf. fig. 9

²⁰ Question globale 3

Les **sites touristiques d'importance cantonale** retenus au terme de la phase 1 sont

- Neuchâtel,
- La Chaux-de-Fonds
- Le Locle
- La Robella & Môtiers
- Le Creux-du-Van & les Gorges d'Areuse
- Le Chaumont
- La Vue-des-Alpes
- La Brévine

L'achèvement de cette liste marque la fin de la phase 1 du projet et le terme du mandat confié à Immotour. Les résultats obtenus jusqu'à présent constituent la base pour la suite du projet, où des décisions éclairées pourront être prises pour définir les sites touristiques prioritaires cantonaux, voire régionaux, maximiser les retombées économiques, promouvoir le tourisme durable et renforcer l'attractivité touristique du canton.

L'analyse des sites, dans la seconde étape, traitera également les enjeux et le potentiel de développement tel que validé par le COPROJ et le COPIL selon la fig. 10 :

Sites	Maintien site existant	Enjeux/potentiel de développement	Coordination
La Robella		Activités 4 saisons	Stratégie territoriale touristique - PAL - VDT
VDT: Maison de l'absinthe -> Môtiers			Stratégie territoriale touristique - PAL - VDT
VDT: Mines d'asphalte de la Presta			Stratégie territoriale touristique - PAL - VDT
LNM - Navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat		Ports (ville de NE, St-Aubin et La Tène)	Planifications communales
Laténium		Solde de terrain	Planification communale
Jardin botanique de Neuchâtel			
Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel			
Chaumont		Grand Hôtel et terrains au Sud	Planification communale
Château de Valangin			
La Vue-des-Alpes		Col et environs	Stratégie de développement touristique: plan d'actions - Val-de-Ruz 2030 - PAC éolien - Gens du voyage
Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds			
MUZOO - La Chaux-de-Fonds		Porte d'entrée du PNRD	
Moulins souterrains - Le Locle		Projet de lac	PAC Côtes-du-Doubs Planification communale
Navigation lac des Brenets			Etude OFEV-SFFN
La Tourbière		Maison de la Tourbière	Planification communale

Sites	Maintien site existant	Enjeux/potentiel de développement	Coordination
Creux-du-Van: VDT – La Grande-Béroche – canton de VD	Accessibilité TP		PAC Creux-du-Van (adopté)
Gorges de l'Areuse: VDT - Boudry - Rochefort		Renforcement Champ-du-Moulin ?	
Tête-de-Ran		Les deux bâtiments	Stratégie de développement touristique: plan d'actions – Val-de-Ruz 2030
Bourgs médiévaux (Landeron, Auvernier)			
La Brévine (lac des Taillères et village de la Brévine)		Patrimoine du froid	Plan directeur du développement touristique de la vallée de la Brévine
Les Crêtes		Hébergement / Métairies	Stratégie de développement touristique: plan d'actions – Val-de-Ruz 2030. Mise en œuvre 24 LAT (HZ)
Bugnenets - Savagnières			Fiche S_32 : Installations de loisirs dans la nature
Exomusée - Le Locle			
Parc du Doubs			PAC Côtes-du-Doubs (en cours), PAL et conventions programmes PNR
Parc du Chasseral			PAC Combe-Biosse (projeté), PAL et conventions programmes PNR

Fig. 10 : Analyse des enjeux et du potentiel de développement sur les sites touristiques analysés

10. Conclusions

Ce rapport retrace le travail réalisé dans le cadre du mandat confié à Immotour visant à identifier les sites touristiques d'importance économique dans le canton de Neuchâtel. À travers une méthodologie et une analyse approfondie, nous avons examiné les critères économiques, touristiques, quantitatifs et qualitatifs pour évaluer l'impact et l'importance des attractions touristiques dans le développement du tourisme cantonal.

L'objectif principal de ce projet était de fournir des informations essentielles pour la mise en place de la fiche de coordination complémentaire "R_32 Sites touristiques prioritaires" du Plan Directeur Cantonal (PDC). En examinant des documents stratégiques existants, tels que le Masterplan de Jura & Trois-Lacs et la Stratégie de développement 2024-27, ainsi que l'Arrêté de 2016 sur les principes directeurs de la politique touristique du canton de Neuchâtel, nous avons pu identifier les axes stratégiques, les singularités et les thèmes transversaux qui guident le développement.

L'analyse économique approfondie a permis de quantifier l'impact économique du tourisme dans le canton de Neuchâtel, en prenant en compte les dépenses des visiteurs tout au long de leur séjour. Les résultats ont révélé l'importance économique des attractions touristiques sélectionnées, qui contribuent de manière significative aux revenus et à l'emploi dans la région.

La sélection des sites touristiques d'importance économique a été réalisée en tenant compte des critères qualitatifs tels que l'USP, l'alignement stratégique et l'intégration dans les équipements et les activités touristiques existants. Cette approche a permis d'identifier les attractions qui remplissent pleinement les critères établis, tout en laissant la possibilité d'envisager l'inclusion de sites complémentaires en appliquant la même méthode.

Ce rapport marque la fin de la phase 1 du projet. Les résultats obtenus jusqu'à présent constituent la base pour la phase 2, au cours de laquelle une évaluation plus large et une pesée d'intérêt approfondie seront effectuées pour sélectionner les sites touristiques prioritaires et leur éventuel potentiel de développement à inscrire dans la fiche R_32. Cette phase permettra de prendre des décisions éclairées en matière de développement touristique, en prenant en compte les multiples dimensions et enjeux liés au tourisme dans le canton de Neuchâtel.

Le processus de sélection des sites touristiques d'importance économique a bénéficié de la participation active des parties prenantes concernées, notamment les acteurs du secteur touristique et les différents services cantonaux concernés. Cette collaboration a permis de prendre en compte les diverses perspectives, de garantir la transparence et de favoriser l'acceptation des décisions économiques prises.

Sources et références

- Aubert, M., Borzykowski, N. et Da Costa, P. (2014). *Perspective de l'économie neuchâteloise : panorama touristique*. Neuchâtel, Suisse : Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.
- Frey, R. et Häusel, U. *Regionalmultiplikator. Zur Transformation der formellen primären in die effektive sekundäre Kaufkraftinzidenz*. Methodisches Papier im Rahmen des Nationalfonds-Projektes „Regionale Disparitäten und Spillovers“. Basel, Suisse, 1983.
- Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises – partie II Volet Stratégique. CITAV, 2021.
- Le concept touristique régional global – Recommandation aux services fédéraux. ARE, 2016.
- Stratégie touristique de la Confédération. Secrétariat d'Etat à l'Economie SECO, 2021.
- Loi sur l'appui au développement touristique et son règlement d'exécution (LTour, RELTour)
- Arrêté sur les principes directeurs de la politique touristique du canton de Neuchâtel, 2016
- Plan directeur cantonal (PDC), en particulier : Fiches : R_31, R_33, R_34, R_36, R_38, E_24, S_31, S_32, S_33, S_35, S_38.
- Accords de positionnement stratégique (APS) des quatre régions (objectif : ne)
- Analyse financière et économique des remontées mécaniques dans le canton de Neuchâtel, 2005, ARW
- Concept touristique global - Masterplan, Jura & Trois Lacs (J3L), 2014
- Stratégie J3L 2024-2027
- Plan d'affectation pour les projets d'installations à câbles – Notice explicative, 2020
- Géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN)
- Observatoire du tourisme J3L (regiosuisse.ch – plateforme du dév. régional)
- Traitement des grands projets dans les plans directeurs cantonaux au sens l'article 8 alinéa 2 LAT, EspaceSuisse, 2020